

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

COUPE DU 26 MESSIDOR SUD DRAGON SNGRPC EPREUVE DU DEFI FRANCE DRAGON

GRADE 5B
PORT CAMARGUE
DU 11 AU 14 JUILLET 2021

Les organisateurs et les coureurs devront respecter les contraintes sanitaires actualisées

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.2021/2024*
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - les règles de classe

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- les IC seront disponibles

à partir du 10 juin 2021 sur sngrpc.assoconnect.fr

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 - L'épreuve est ouverte aux Dragon à jour de cotisation avec la classe.

3.2 - Chaque membre de l'équipage doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention compétition

3.3 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

3.3 Les bateaux peuvent s'inscrire au secrétariat du club ou en ligne sur **sngRPC.assoconnect.fr** avant le 7 juillet 2021

3.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription pour les 4 jours de course	
<i>DRAGON</i>	<i>150 EUROS</i>	

5 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux doivent d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>10/07/21</i>	<i>9 H</i>	<i>12 H</i>

6.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :
10/07/21 de 9 h à 17 h

6.3 Jours de course :

<i>11/07/21</i>	<i>A disposition à 11 h</i>	<i>Courses à suivre</i>
<i>12/07/21</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>
<i>13/07/21</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>
<i>14/07/21</i>	<i>idem</i>	<i>Pas de départ après 15 h</i>

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

7.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement le samedi 10 juillet entre 9 h et 17 h

7.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8 LES PARCOURS

de type aller et retour olympique, 2 tours, temps cible de 45 minutes.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

Le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses

11 PRIX

Les prix seront distribués à la discrétion de l'organisateur.